

## 1 Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	Lampe UV à moyenne pression
<b>N° CAS</b>	Mixte
<b>Utilisation du produit</b>	Lampe ultraviolette (UV)
<b>Restrictions recommandées</b>	Aucune connue
<b>Informations sur le fabricant</b>	Trojan Technologies 3020 Gore Road London, ON N5V 4T7 CA Téléphone : 519-457-3400 Téléphone : 888-220-6118
<b>N° assistance technique</b>	Phone: 866-388-0488
En Amérique du Nord	Phone: 519-457-2318
En dehors de l'Amérique du Nord	

## 2 Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers définis WHMIS 2015</b>	
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole danger</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Mot indicateur</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Déclaration de danger</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>WHMIS 2015 : Danger(s) pour la santé non classé(s) (HHNOC)</b>	Aucun connu.
<b>WHMIS 2015 : Danger(s) physique(s) non classé(s) (PHNOC)</b>	Aucun connu.
<b>Danger(s) non classé(s) (HNOC)</b>	Aucun connu.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucune

## 3 Composition / Information sur les composants

Composants	N° CAS	Pourcentage
<b>Mercure</b>	7439-97-6	<0,1
<b>Commentaires sur la composition</b>	*Lampe constituée de verre de quartz contenant du mercure.	

## 4 Premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Contact avec la peau</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Ingestion</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Informations générales</b>	<p>Les brûlures causées par une surexposition ou des blessures graves causées par un fragment de verre de quartz doivent être traitées par un médecin.</p> <p>Assurez-vous que le personnel médical est conscient du matériel impliqué, et prend des précautions pour se protéger.</p> <p>Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).</p> <p>Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.</p> <p>Évitez le contact avec les yeux et la peau.</p> <p>Garder hors de la portée des enfants.</p> <p>L'exposition à des lampes intactes non alimentées ne présente aucun danger pour la santé.</p>

## 5 Lutte contre l'incendie

<b>Propriétés inflammables</b>	Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre d'extinction, mousse ou eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non disponible.
<b>Dangers spécifiques provenant du produit chimique</b>	Non disponible.
<b>Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
<b>Méthodes spécifiques</b>	Utiliser des procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres matériaux impliqués.
<b>Risques généraux d'incendie</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.
<b>Combustion dangereuse</b>	<p>Peut inclure et ne se limite pas à : Mercure, oxydes métalliques.</p> <p>La lampe n'est pas combustible.</p>

## 6 Mesures de rejet accidentel

<b>Précautions individuelles, Équipement de protection et procédures d'urgence</b>	<p>Tenir le personnel inutile à l'écart.</p> <p>Ne pas toucher les contenants endommagés ou les matériaux déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.</p>
<b>Méthodes et matériaux de confinement</b>	<p>En cas de rupture d'une lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir l'amalgame mercure.</p> <p>Dans un scénario sec où la lampe ne fonctionne pas, le mercure à amalgame solide peut être facilement capturé.</p> <p>Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, une rupture de lampe à l'intérieur d'un manchon intact peut être facilement capturée.</p> <p>Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, en cas de rupture d'une lampe ou d'un manchon dans un système traitant le débit d'eau, aucune mesure de confinement n'est disponible.</p> <p>Empêcher l'entrée de l'amalgame solide mercure dans les cours d'eau, les égouts ou autres systèmes de captage.</p>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Si les lampes sont cassées, aérer la zone où la rupture s'est produite. Prenez les précautions habituelles pour collecter le verre brisé.

Nettoyer avec un aspirateur à mercure ou avec d'autres moyens appropriés qui évitent la génération de poussière et de vapeur de mercure.

**N'UTILISEZ PAS UN ASPIRATEUR STANDARD.**

Placer les matériaux collectés dans un récipient fermé pour éviter de générer de la poussière.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement (amalgame solide de Hg).

Des conseils supplémentaires sur le nettoyage des lampes brisées peuvent être obtenus à :

<http://www2.epa.gov/cfl/cleaning-broken-cfl#instructions>

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les eaux publiques. Ne pas contaminer les cours d'eau ou le sol.

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage et les plans d'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage et les plans d'eau.

## 7 Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler avec précaution pour éviter la casse.

Assurer une ventilation adéquate.

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**
**US. Valeurs limites de seuil ACGIH Composants**

Mercure (CAS 7440-74-6)

**Type**

TWA

**Value**

0,025 mg/m<sup>3</sup>

**US. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) Composants**

Mercure (CAS 7439-97-6)

TWA

0,1 mg/m<sup>3</sup>

**Limites d'exposition**

L'exposition au mercure n'est possible qu'en raison de la rupture de la lampe, voir la [Section 6](#) ci-dessus.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement dans de bonnes conditions de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**
**Protection des yeux / du visage:**

Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité appropriées avec des protections latérales (ou des lunettes à coques).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pendant le fonctionnement, la lumière ultraviolette (UV) est un rayonnement non ionisant dont la longueur d'onde est comprise dans la plage de 180 à 400 nanomètres du spectre électromagnétique. L'intensité de la lumière UV dépasse largement les niveaux trouvés dans la nature.

L'exposition peut entraîner des lésions oculaires temporaires ou permanentes, des brûlures de la peau ou d'autres effets graves.

Les personnes travaillant avec un appareil à UV ou dans le périmètre où cet appareil est utilisé peuvent être exposées aux UV si elles n'utilisent pas l'écran et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés.

Reportez-vous aux manuels du produit et aux étiquettes d'avertissement du produit pour connaître les procédures d'utilisation sécuritaires et l'équipement de protection individuelle.

**Protection de la peau :**  
**Protection des mains**

Éviter le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Utilisez un fournisseur réputé. Si le verre est brisé, utiliser des gants de protection anti-coupure pour éviter les blessures.

**Autres**

Les intervenants en cas d'urgence devraient porter des vêtements et des chaussures imperméables lorsqu'ils réagissent à une situation où un contact avec le mercure liquide est possible.

Se laver les mains IMMÉDIATEMENT s'il se produit une fuite de mercure.

Les vêtements contaminés doivent être changés immédiatement et jetés de façon appropriée.

**Protection respiratoire**

Lorsque les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur NIOSH approuvé.

**Risques thermiques**

Non applicable

**Considérations générales de sécurité et d'hygiène**

Des rayonnements ultraviolets sont émis par les lampes. Utilisation d'une protection oculaire et cutanée approuvée pour bloquer le rayonnement UV. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Article (solide)
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Forme</b>	Tube de quartz contenant du mercure et d'autres métaux
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil d'odeur</b>	Non disponible
<b>État physique</b>	Solide
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Point d'écoulement</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	En cas de rupture, pression de vapeur de mercure : <0,01 mm Hg à température ambiante.

## 10 Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune identifiée pour les lampes intactes.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun identifié pour les lampes intactes. En cas de rupture : Peut inclure et ne se limite pas à : Mercure, oxydes métalliques.

## 11 Informations toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats des tests
Mercure (CAS 7439-97-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
LC50	Rat	2,3 ppm, 4 heures
<b>LD50</b>		
Non disponible		

**Vue d'ensemble des urgences** La lampe, constituée de verre de quartz, n'est pas dangereuse dans des conditions normales. Cet article est un article manufacturé. Le mercure dans la lampe est seulement disponible si la lampe est cassée. Veuillez suivre les directives de santé et de sécurité standard pour l'utilisation de ce produit.

**Les énoncés suivants ne sont applicables qu'en cas de bris accidentel de la lampe :**

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.

### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Yeux** Peut provoquer une irritation

**Peau** Peut provoquer une irritation.

### Valeurs limites de seuil ACGIH US : Désignation de la peau

Mercure (CAS 7439-97-6) Hg Peut être absorbé par la peau.

### US. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Mercure (CAS 7439-97-6) VAP Hg Peut être absorbé par la peau.

**Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion** Peut provoquer une détresse gastrique, des nausées ou des vomissements.

**Peau** Peut provoquer une irritation.

**Effets chroniques** L'exposition professionnelle à long terme à des concentrations modérées à élevées de mercure (0,035 à 0,1 mg/m<sup>3</sup>) a entraîné des effets sur le système nerveux et les reins. Une toxicité significative a été observée chez les animaux exposés à de faibles concentrations.

**Cancérogénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogènes ACGIH** Mercure (CAS 7439-97-6) A4 Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les humains.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Mercure (CAS 7439-97-6) Volume 58 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Effets sur la reproduction** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Des études chez l'animal indiquent que l'exposition au mercure pendant la grossesse peut entraîner des changements comportementaux subtils chez la progéniture, en l'absence d'effets nocifs chez les mères.

Non disponible

Les symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

## 12 Informations écologiques

**Écotoxicité**

Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**
**Composants**
**Espèces**
**Résultats des tests**

Mercure (CAS 7439-97-6)

**Espèces aquatiques**

Poisson

**LC50** Poisson-chat indien  
(Heteropneustes fossilis)

0,099 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradabilité**

Non disponible

**Bioaccumulation/accumulation**

Non disponible

**Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié.

Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

**Mobilité dans les médias environnementaux**

Non disponible

**Effets environnementaux**

Non disponible

**Toxicité aquatique**

Non disponible

**Coefficient de partage**

Non disponible

**Informations sur le sort chimique**

Non disponible

## 13 Information sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination**

Les déchets doivent être mis au rebut conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en matière de contrôle environnemental. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Déchets de résidus/Produits inutilisés**

Non disponible

**Emballage contaminé**

Non disponible

## 14 Informations de transport

**Numéro ONU**

TDG/US DOT :

3506

IMDG/IMO

3506

IATA/ICAO

3506

Remarques TDG/US DOT

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par route (ADR) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).

Remarques IMDG/IMO

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par mer (IDMG) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pour les exemptions de transport, consulter les dispositions spéciales A48, A69 et A191 de l'IATA.

**Nom d'expédition de l'ONU**

TDG/US DOT

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

IMDG/IMO

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

IATA/ICAO

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

**Classe(s) de danger pour le transport**

TDG/US DOT

8 (6.1)

IMDG/IMO

8 (6.1)

IATA/ICAO

8 (6.1)

**Groupe d'emballage**

TDG/US DOT

aucun

IMDG/IMO

aucun

IATA/ICAO

aucun

**Dangers environnementaux**

Polluant marin :

Non

## 15 Informations réglementaires

**Réglementations fédérales canadiennes**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Annexe I de la LCPE du Canada : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire.

**Divulgaration des ingrédients du SIMDUT au Canada : Limites de seuil**

Mercure (CAS 7439-97-6)

0,1%

**Classification SIMDUT**

Exempt - Article manufacturé

**Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)**
**29 CFR 1910.1200 produit chimique dangereux**
**No**
**Réglementations fédérales américaines**

Ce produit est un article manufacturé et est exempté.

**US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Concentration de minimis**

Mercure (CAS 7439-97-6)

1,0 %

La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification du fournisseur.

**US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Seuil à signaler**

Mercure (CAS 7439-97-6)

10 livres (4,5 kg)

**US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)**

Mercure (CAS 7439-97-6)

1,0% Notification d'exportation ponctuelle seulement.

**Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**US CWA Section 307 (a) (1) Polluants toxiques : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**US Air Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Facteur de poids**

Mercure (CAS 7439-97-6)

100

**US Air Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 (r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130)**

Non réglementé.

**Liste 112 de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (CAA) Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**CERCLA (Superfund) quantité à déclarer**

Mercure: 1

**Loi de 1986 sur les modifications du Superfund et la réautorisation (SARA)**
**Catégories de danger**

Risque immédiat - Oui

Danger différé - Oui

Risque d'incendie - Non

Risque de pression - Pas de

danger de réactivité - Non

**AVERTISSEMENT** - Ce produit peut contenir des produits chimiques connus par l'État de Californie pour des anomalies congénitales et d'autres problèmes reproductifs.

**Règlementation des états**
**US - California Hazardous Substances (Directeur) : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT): Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**US - Illinois Chemical Safety Act : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - Rapport de déversement en Louisiane : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**US - Michigan Critical Materials Register : Numéro de paramètre**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - Minnesota Haz Subs : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - New Jersey RTK - Substances : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - New York Release Reporting : Substances dangereuses : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - North Carolina Toxic Air Pollutants : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des dangers environnementaux**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - Niveaux de dépistage des effets au Texas : Substance répertoriée**

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertoire

**États-Unis - Washington Chemical of High Concern to Children : Substance répertoriée**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

## RTK du Massachusetts - Liste des substances

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

## US. US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses :

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

## US. Rhode Island RTK :

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire (oui / non) *
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

\* Un "Oui" indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays

## 16 Autres informations

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences disponibles actuellement. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont indiquées. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont reçu une formation complète conformément aux exigences de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance en toute information contenue dans ce document.

### Code NFPA :

(Santé : 1)  
(Inflammabilité : 0)  
(Réactivité : 0)

### Date de publication

15 février 2018

### N° de version

01

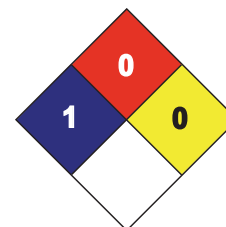
### Date effective :

15 février 2018

### Préparé par :

Personnel du fabricant

LÉGENDE	
Grave	4
Sérieux	3
Modéré	2
Léger	1
Minimal	0



### Autres informations

Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant figurant sur la première page du document.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. La rupture de la lampe peut se produire dans plusieurs scénarios, chacun nécessitant une action différente. Dans un système UV en fonctionnement avec canal ouvert ou fermé, le mercure relâché après une rupture de lampe et de manchon sera très difficile à contenir puisque la vapeur de mercure se condensera rapidement, sera diluée et ensuite emportée par le flux d'eau. Veuillez vous référer à la [Section 6](#) ci-dessus : Mesures de déversement accidentel afin de répondre à une rupture de la lampe.